

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2022 au 31/03/2022

N° Cesu employeur : X2045557290007
MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE SANANES
 122 R DU JARDIN PUBLIC
 33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	321,04	x	2,900	%	=	9,31				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	321,04	x	6,800	%	=	21,83				
MALADIE							326,76	x	13,000	% = 42,48
VIEILLESSE	326,76	x	7,300	%	=	23,86	326,76	x	10,450	% = 34,15
ALLOC. FAMILIALES							326,76	x	5,250	% = 17,15
ACCIDENT DU TRAVAIL							326,76	x	2,490	% = 8,14
FNAL							326,76	x	0,100	% = 0,33
CFP							326,76	x	0,550	% = 1,80
CSA							326,76	x	0,300	% = 0,98
CDS							326,76	x	0,016	% = 0,05
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	326,76	x	4,010	%	=	13,10	326,76	x	6,010	% = 19,64
IRCEM PREVOYANCE	326,76	x	1,120	%	=	3,66	326,76	x	2,050	% = 6,70
POLE EMPLOI							326,76	x	4,050	% = 13,23
TOTAL DES COTISATIONS						71,76				144,65

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 264,31 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 255,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	264,31 €	Net payé en euros	:	255,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	05/04/2022
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4576103 enregistrée le 31/03/2022

Nombre d'heures travaillées:	15	Salaire horaire net (heures normales)	:	17,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	326,76 €
		Assiette des cotisations	:	326,76 €